

AR Prefecture

083-218300887-20260424-2026040-DE
 Reçu le 28/04/2026



Commune de Néoules

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEOULES
Séance du 24 avril 2026 à 18 heures

L'an deux mille vingt-six, aux date et heure susmentionnées, le conseil municipal de la commune de Néoules, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance publique, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de madame le maire, Sophie ABOUDARAM.

Présents : Sophie ABOUDARAM – Christophe LACOMBE – Karine BILLAULT – Patrick GUARINOS – Daphné YETERIAN – Nicole LEBON – Laurence GASSIER – Clément SIMON – Françoise BERTHOLET – Fouad ABBAOUI – Charlotte PARTOUCHE – Christian TRIVERO – Isabelle GATTI – Kévin MARTIN – Jean-Daniel WIDMAIER – Fabien COLOMBAN – Emilie CLEMENT – Mireille GALIZIA

Absents excusés : Mikaël SCHNEIDER – Laurène PEREZ – Guillaume BERNARDEAU – Rodolphe HUBERT

Ont donné pouvoir : Mikaël SCHNEIDER à Daphné YETERIAN – Laurène PEREZ à Sophie ABOUDARAM – Guillaume BERNARDEAU à Fabien COLOMBAN – Rodolphe HUBERT à Emilie CLEMENT

Date de la convocation : 16.04.2026

Nombre de membres composant l'assemblée : 23

Nombre de membres présents : 18 jusqu'à l'adoption du procès-verbal – 19 à partir du point n° 1 – Arrivée de Jacques OLES

Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 22 jusqu'à l'adoption du procès-verbal – 23 à partir du point n°1

Quorum (12) : Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T, monsieur Jean-Daniel WIDMAIER est désigné secrétaire de séance.

Délibération n°2026-040 – Dotations aux écoles – année scolaire 2026-2027

Rapporteur : Mme D. YETERIAN

Après rappel des montants attribués pour l'année scolaire 2025-2026, madame le maire propose de fixer le montant des dotations aux écoles pour l'année scolaire 2026-2027.

Les dotations annuelles ont pour effet de faciliter l'organisation du fonctionnement des écoles. Pour autant, tous les besoins devront faire l'objet de demandes de devis auprès de prestataires qui, après analyse, choix et validation par les directeurs des écoles, devront être impérativement transmis au service comptabilité de la commune pour engagement de la dépense.

Ces dépenses seront liquidées par l'ordonnateur au vu des factures et des pièces justificatives s'y rapportant. Les directeurs s'assureront du strict respect de l'enveloppe attribuée.

Les éventuels déplacements collectifs visant à se rendre au centre Aquavabre, à Brignoles, dans le cadre des créneaux piscine proposés par la communauté d'agglomération de la Provence verte, seront pris en charge, en sus, par la commune, ainsi que les abonnements à Beneylu School et Petit Gibus.

Le conseil municipal, **OUI** l'exposé et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, de fixer, pour l'année scolaire 2026-2027, les dotations aux écoles suivantes :

FONCTIONNEMENT

Fournitures scolaires maternelle et élémentaire	38,00 €	Par élève
Fournitures pour le fonctionnement des directions	185,00 €	Par directeur
Fêtes de fin d'année civile (décembre-Noël)	15,00 €	Par élève
Transport collectif	400,00 €	Par classe (si sortie)
Alimentation maternelle	300,00 €	
Produits pharmaceutiques	200,00 €	École maternelle
	100,00 €	École élémentaire
Voyage scolaire annuel (2 classes maximum)	150,00 €	Par élève
Accompagnement voyage scolaire annuel	300,00 €	Plafonné pour l'enseignant
Fournitures d'impression : papier et encre	1 400,00 €	École élémentaire
	800,00 €	École maternelle

INVESTISSEMENT

Achats matériels durables maternelle et élémentaire	600,00 €	Par école
---	----------	-----------

AR Prefecture

083-218300887-20260424-2026040-DE
Reçu le 28/04/2026

DIT que les dépenses seront inscrites aux budgets correspondants.

Résultat du vote	
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

Adopté en séance publique le 24 avril 2026.

Le maire,
Sophie ABOUDARAM

